

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1284

30 avril 2016

SOMMAIRE

Aircraft Solutions Lux XV S.à r.l.	61620	MP & Silva Holding S.A.	61621
ATW S.A.	61630	New Old Brewery S.A.	61622
Auris Administration S.à r.l.	61630	North Finance S.A.	61622
Back To Sport	61631	Oranienburg Partners S.A.	61623
BE Aerospace Investments Holdings II S.à r.l.	61586	Orient Expert S.à r.l.	61623
BlackRock Renewables Luxembourg S.à r.l.	61620	Powertrans S.A.	61629
Cabolink	61586	Sino-African Financial Holdings S.A.	61625
JSA International Holdings S.à r.l.	61611	St Mark S.à r.l.	61625
Lions Gate International Slate Investment S.A.	61630	Studio MO ² 3D	61625
Mancana S.A.	61621	Sungem Serfinco S.à r.l.	61627
Medusa Capital S.A.	61621	TB International Holdings I S.à r.l.	61632
Milarc Holdings S.A.	61623	Thalux S.A.	61624
Moxfleisch Finanz Beteiligungs Gesellschaft AG	61621	Torm S.A., SPF	61624
		TSA Mexican Funds S.à r.l.	61625
		Weka Holdings S.à r.l.	61613

BE Aerospace Investments Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 198.443.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067866/10.

(160030489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Cabolink, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.815.967,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.357.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

an extraordinary general meeting was held of the shareholders of Cabolink, (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197357, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 11 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 1975 on 5 August 2015. The articles of association of the Company were amended for the last time on 1 October 2015 by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial number 3325 of 11 December 2015.

The meeting was chaired by Ms Antonine Sanchez, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms Hélène Rétière, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau having therefore been established, the chairman declared and required the notary to record that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them appears on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list, together with the proxies, will remain appended to this document for the purposes of formal registration.

II. It appears from the said attendance list that all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue were represented at this meeting.

III. This meeting was regularly constituted and could deliberate validly on the agenda set out below:

Agenda

1. Approval of the restructuring of the share capital of the Company according to the following steps; these constitute one and the same resolution:

(i) Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) through the redemption and subsequent cancellation of twelve thousand five hundred (12,500) shares each with a nominal value of one euro (EUR 1) (the “Current Shares”), held by FPCI Apax France VIII-A and FPCI Apax France VIII-B both acting through Apax Partners MidMarket S.A. (the “Existing Shareholders”) for a total cancellation amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500); payment of the redemption price by offsetting the receivable resulting from the share capital reduction against part of the Subscription Price to the New Shares (each as defined below) to be issued under the item (iv) below;

(ii) Creation of ten (10) classes of shares, namely class MP shares, class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares (the class A to I shares being referred together as the “Alphabet Shares”), each of which (except the class MP shares) being subdivided into four (4) sub-categories, namely sub-category A, MO, AO and F so that the Company's share capital is represented by class A-A, A-MO, A-AO and A-F shares, class B-A, B-MO, BAO and B-F shares, class C-A, C-MO, C-AO and C-F shares, class D-A, DMO, D-AO and D-F shares, class E-A, E-MO, E-AO and E-F shares, class FA, F-MO, F-AO and F-F shares, class G-A, G-MO, F-AO and G-F shares, class H-A, H-MO, H-AO and H-F shares, and class I-A, I-MO, I-AO and I-F shares and determination of the rights and obligations attached to each class and sub-category of shares as defined in the following amended and restated articles of association; Creation of four classes of share premium namely the share premium account

attached to the MP shares, the share premium account attached to the sub-category MO shares, the share premium account attached to the sub-category AO, and the share premium attached to the sub-category A and sub-category F shares; and

(iii) Increase of the issued share capital of the Company to an amount of one million eight hundred fifteen thousand nine hundred sixty-seven euros (EUR 1,815,967) through the issue of a total of:

- one hundred and twenty-seven thousand two hundred and seven (127,207) class MP shares;
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class A shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class A-A shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class A-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class A-AO shares
 - * sixteen thousand one hundred seventy-five (16,175) class A-F shares
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class B shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class B-A shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class B-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class B-AO shares
 - * sixteen thousand one hundred seventy-five (16,175) class B-F shares
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class C shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class C-A shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class C-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class C-AO shares
 - * sixteen thousand one hundred seventy-five (16,175) class C-F shares
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class D shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class D-A shares
 - * four thousand three hundred forty-eight (4,044) class D-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class D-AO shares
 - * seventeen thousand three hundred ninety-three (16,175) class D-F shares
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class E shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class E-A shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class E-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class D-AO shares
 - * sixteen thousand one hundred seventy-five (16,175) class E-F shares
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class F shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class F-A shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class F-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class F-AO shares
 - * sixteen thousand one hundred seventy-five (16,175) class F-F shares
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class G shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class G-A shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class G-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class G-AO shares
 - * sixteen thousand one hundred seventy-five (16,175) class G-F shares
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class H shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class H-A shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class H-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class H-AO shares
 - * sixteen thousand one hundred seventy-five (16,175) class H-F shares
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class I shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class I-A shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class I-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class I-AO shares
 - * sixteen thousand one hundred seventy-five (16,175) class I-F shares

each with a nominal value of one euro (EUR 1) (together the “New Shares”) for a total subscription price of twenty-two million seven hundred euros (EUR 22,700,000) (the “Subscription Price”); Approval of the new shareholders of the Company (i) MidInvest, a “société civile” incorporated under French law, whose registered office is situated at 1, rue Paul Cézanne, 75008 Paris, registered with the Trade and Companies Register of the Paris Commercial Court under the number

529 678 518, (ii) Cabolink Advisors S.C.A., a “société en commandite par actions” incorporated under Luxembourg law, whose registered office is located at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, under the process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies and (iii) Cabolink Management S.C.A., a “société en commandite par actions” incorporated under Luxembourg law, whose registered office is located at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, under the process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies (the “New Shareholder”); Subscription to the New Shares by the Existing Shareholders and the New Shareholders (together with the Existing Shareholders, the “Subscribers”); Approval of the value of the contribution in kind consisting in a receivable of an aggregate amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000) (the “Contribution in Kind”) of the Existing Shareholders against the Company to the Company; Payment of the Subscription Price in the proportions indicated in the table below, (a) by the Existing Shareholders by way of set-off of their receivable resulting from the share capital decrease under item (i) above of a total amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), (b) by the Existing Shareholder by way of the transfer of the Contribution in Kind of a total amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000) and (c) by means of a cash contribution by each of the Subscribers of a total amount of twenty-two million six hundred seventy two thousand five hundred euros (EUR 22,672,500); Allocation of an amount of one million eight hundred and fifteen thousand nine hundred and sixty-seven euros (EUR 1,815,967) to the share capital of the Company and the balance thereof to the share premium accounts attached respectively to the subcategory MO shares, to the sub-category AO shares, to the sub-category A and sub-category F shares and to the MP shares as stated in the table below.

Subscriber	Contribution in cash	Contribution in kind and Set-off	Subscription price	Number and classes of New Shares subscribed	Share Premium
FPCI Apax France VIII-A acting through Apax Partners MidMarket S.A.S	EUR 10,965,749	EUR 16,500	EUR 10,982,249	97,619 class A-A shares; 97,619 class B-A shares; 97,619 class C-A shares; 97,619 class D-A shares; 97,619 class E-A shares; 97,619 class F-A shares; 97,619 class G-A shares; 97,619 class H-A shares; and 97,619 class I-A shares.	EUR 10,103,678
FPCI Apax France VIII-A acting through Apax Partners MidMarket S.A.S	EUR 1,091,892		EUR 1,091,892	9,705 class A-F shares; 9,705 class B-F shares; 9,705 class C-F shares; 9,705 class D-F shares; 9,705 class E-F shares; 9,705 class F-F shares; 9,705 class G-F shares; 9,705 class H-F shares; and 9,705 class I-F shares.	EUR 1,004,547
FPCI Apax France VIII-B acting through Apax Partners MidMarket S.A.S	EUR 7,310,499	EUR 11,000	EUR 7,321,499	65,079 class A-A shares; 65,079 class B-A shares; 65,079 class C-A shares; 65,079 class D-A shares; 65,079 class E-A shares; 65,079 class F-A shares; 65,079 class G-A shares; 65,079 class H-A shares and 65,079 class I-A shares.	EUR 6,735,788
FPCI Apax France VIII-B acting through Apax Partners MidMarket S.A.S	EUR 727,928		EUR 727,928	6,470 class A-F shares; 6,470 class B-F shares; 6,470 class C-F shares; 6,470 class D-F shares; 6,470 class E-F shares; 6,470 class F-F shares; 6,470 class G-F shares; 6,470 class H-F shares; and 6,470 class I-F shares.	EUR 669,698
MidInvest	EUR 76,432		EUR 76,432	679 class A-A shares;	EUR 70,321

			679 class B-A shares; 679 class C-A shares; 679 class D-A shares; 679 class E-A shares; 679 class F-A shares; 679 class G-A shares; 679 class H-A shares; and 679 class I-A shares.	
Cabolink Management S.C.A.	EUR 454,955	EUR 454,955	4,044 class A-MO shares; 4,044 class B-MO shares; 4,044 class C-MO shares; 4,044 class D-MO shares; 4,044 class E-MO shares; 4,044 class F-MO shares; 4,044 class G-MO shares; 4,044 class H-MO shares; and 4,044 class I-MO shares.	EUR 418,559
Cabolink Management S.C.A.	EUR 795,045	EUR 795,045	63,604 class MP shares;	EUR 731,441
Cabolink Advisors S.C.A.	EUR 454,955	EUR 454,955	4,044 class A-AO shares; 4,044 class B-AO shares; 4,044 class C-AO shares; 4,044 class D-AO shares; 4,044 class E-AO shares; 4,044 class F-AO shares; 4,044 class G-AO shares; 4,044 class H-AO shares; and 4,044 class I-AO shares.	EUR 418,559
Cabolink Advisors S.C.A.	EUR 795,045	EUR 795,045	63,604 class MP shares;	EUR 731,441
TOTAL	EUR 22,700,000		1,815,967	EUR 20,884,033

2. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association in the form as annexed to the proxies, notably to include specific powers granted to the board of managers to reflect the changes to the shares and the amendment of the corporate object as reflected in Article 2 below so that it reads as follows:

“ Art. 2. Object.

2.1. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and of any interest, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or other business entities, enterprises or investments; the acquisition through the purchase, subscription or by any other means, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debt certificates, bond securities, certificates of deposit and other securities or financial instruments of any nature whatsoever, as well as the holding, administration, development and the management of its portfolio.

2.2. The Company may take part in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way whatsoever and in all types of assets. The Company may also hold interests in partnerships and perform its activities through Luxembourg or foreign branches.

2.3. The Company may borrow under any form whatsoever and proceed by way of private placement, to the issue of bonds, bond securities and debt certificates or debt securities or participations of any nature whatsoever.

2.4. The Company may lend funds including, without limitation, those resulting from the Company's borrowings or from the issue of any equity or debt interest of any nature whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems appropriate.

2.5. The Company may give guarantees and provide security to any third party for its own obligations and commitments and for the obligations of any company or any enterprise in which the Company holds an interest and which is part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity that it deems appropriate and generally for its own profit or for the profit of this entity.

2.6. In a general fashion, the Company may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company holds an interest or which are part of the group of companies to which the Company belongs or to any other

company or entity that the Company deems appropriate, take any controlling, supervisory or other measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.8. Finally, the Company may perform any commercial, technical, financial or other transaction, connected directly or indirectly in all areas, in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable property of any nature whatsoever.”

Having approved the foregoing, the general meeting of shareholders unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously decided:

(i) to reduce the issued share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) by the redemption and subsequent cancellation of twelve thousand five hundred (12,500) Current Shares each with a nominal value of one euro (EUR 1) held by the Existing Shareholders for a total cancellation amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500);

(ii) to pay the redemption price of the Current Shares of a total amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) by offsetting the receivable resulting from the share capital reduction against part of the Subscription Price to the New Shares (each as defined below) to be issued under the item (iii) below;

(iii) to create ten (10) classes of shares, namely class MP shares, and class A shares, B shares, C shares, D shares, E shares, F shares, G shares, H shares and I shares, each of which (except the class MP shares) being sub-divided into four (4) sub-categories of shares, namely sub-category A, MO, AO and F shares so that the Company's share capital is represented by class A-A, class AMO, class A-AO and class A-F shares, class B-A, class B-MO, class B-AO and class B-F shares, class C-A, class C-MO, class C-AO and class C-F shares, class D-A, class D-MO, class D-AO and class D-F shares, class E-A, class E-MO, class E-AO and class E-F shares, class F-A, class F-MO, class F-AO and class F-F shares, class G-A, class G-MO, class G-AO and class G-F shares, class H-A, class H-MO, class H-OA and H-F shares, and class I-A, I-MO, class I-AO and I-F shares and to create four share premium accounts, namely the share premium account attached to the MP shares, the share premium account attached to the subcategory MO shares, the share premium account attached to the sub-category A shares and the share premium account attached to the sub-category F shares and to determine the rights and obligations attached to each class and sub-category of shares as defined in the amended and restated articles of association indicated below;

(iv) to increase the issued share capital of the Company to an amount of one million eight hundred fifteen thousand nine hundred sixty-seven euros (EUR 1,815,967) by issuing the New Shares each with a nominal value of one euro (EUR 1) as listed under item 1 (iii) in the agenda at the Subscription Price of twenty-two million seven hundred euros (EUR 22,700,000), the balance thereof being allocated to the share premium;

(v) to approve the New Shareholders of the Company namely (i) MidInvest, a société civile under French law, whose registered office is situated at 1, rue Paul Cézanne, 75008 Paris, registered with the Trade and Companies Register of the Paris Commercial Court under the number 529 678 518, (ii) Cabolink Advisors S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under Luxembourg law, whose registered office is located at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, under the process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies and (iii) Cabolink Management S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under Luxembourg law, whose registered office is located at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, under the process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies.

The Subscribers fully paid the Subscription Price as specified in the table in the agenda by way of (a) contributions in cash, (b) set-off of the Existing Shareholders' receivable resulting from the share capital decrease under item (i) above and/or (c) the Contribution in Kind (the “Contributions”). Proof of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The value of the Contribution in Kind has been the subject of a report drafted by the board of managers of the Company, the conclusion of which is as follows:

“Based on the foregoing, the board of managers is of the opinion that the value of the Contribution in Kind in exchange for 15,000 New Shares in the Company corresponds at least to the subscription price of these New Shares to be issued in the amount of EUR 15,000”.

It was decided to value the Contribution in Kind at fifteen thousand euros (EUR 15,000).

The New Shares have been subscribed for as indicated in the table specified in the agenda pursuant to the proxies, copies of which remain appended to this deed in order for them to be registered together.

The meeting approved the allocation of an amount of the Contributions of one million eight hundred fifteen thousand nine hundred sixty-seven euros (EUR 1,815,967) to the share capital of the Company, the balance of the Subscription Price being allocated to the share premium accounts as indicated in the table specified in the agenda.

The amount of twenty-two million six hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 22,672,500.-) is now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Thereupon, the meeting acknowledged and approved that by way of the above subscription, the New Shareholders of the Company were registered on the attendance list of the meeting and could take part in the meeting and vote on the remaining item on the agenda, having declared that they had been duly informed thereof.

Second resolution

The meeting decided to approve the amendment and complete restatement of the articles of association of the Company in the form as appended to the proxies, notably to reflect the approved amendments in the preceding resolution and to include specific powers granted to the board of managers, so that they read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Denomination.

1.1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Cabolink” is established by the appearing parties and all the persons who subsequently become shareholders (the “Company” or “Cabolink”). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legal provisions.

Art. 2. Object.

2.1. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and of any interest, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or other business entities, enterprises or investments; the acquisition through the purchase, subscription or by any other means, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debt certificates, bond securities, certificates of deposit and other securities or financial instruments of any nature whatsoever, as well as the holding, administration, development and the management of its portfolio.

2.2. The Company may take part in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way whatsoever and in all types of assets. The Company may also hold interests in partnerships and perform its activities through Luxembourg or foreign branches.

2.3. The Company may borrow under any form whatsoever and proceed by way of private placement, to the issue of bonds, bond securities and debt certificates or debt securities or participations of any nature whatsoever.

2.4. The Company may lend funds including, without limitation, those resulting from the Company's borrowings or from the issue of any equity or debt interest of any nature whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems appropriate.

2.5. The Company may give guarantees and provide security to any third party for its own obligations and commitments and for the obligations of any company or any enterprise in which the Company holds an interest and which is part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity that it deems appropriate and generally for its own profit or for the profit of this entity.

2.6. In a general fashion, the Company may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company holds an interest or which are part of the group of companies to which the Company belongs or to any other company or entity that the Company deems appropriate, take any controlling, supervisory or other measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.8. Finally, the Company may perform any commercial, technical, financial or other transaction, connected directly or indirectly in all areas, in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable property of any nature whatsoever.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office.

4.1. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

4.2. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or as the case may be the board of managers.

4.3. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.4. In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer

of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of one million eight hundred fifteen thousand nine hundred sixty-seven euros (EUR 1,815,967) divided into ten (10) different classes of shares, namely class MP shares, class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, each of which (except the class MP shares) being subdivided into four (4) subcategories, namely sub-category A, MO, AO and F so that the Company's share capital is represented by:

- one hundred and twenty-seven thousand two hundred and seven (127,207) class MP shares;
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class A shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class A-A shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class A-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class A-AO shares
 - * sixteen thousand one hundred seventy-five (16,175) class A-F shares
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class B shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class B-A shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class B-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class B-AO shares
 - * sixteen thousand one hundred seventy-five (16,175) class B-F shares
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class C shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class C-A shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class C-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class C-AO shares
 - * sixteen thousand one hundred seventy-five (16,175) class C-F shares
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class D shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class D-A shares
 - * four thousand three hundred forty-eight (4,044) class D-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class D-AO shares
 - * seventeen thousand three hundred ninety-three (16,175) class D-F shares
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class E shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class E-A shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class E-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class E-AO shares
 - * sixteen thousand one hundred seventy-five (16,175) class E-F shares
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class F shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class F-A shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class F-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class F-AO shares
 - * sixteen thousand one hundred seventy-five (16,175) class F-F shares
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class G shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class G-A shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class G-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class G-AO shares
 - * sixteen thousand one hundred seventy-five (16,175) class G-F shares
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class H shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class H-A shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class H-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class H-AO shares
 - * sixteen thousand one hundred seventy-five (16,175) class H-F shares
- one hundred eighty-seven thousand six hundred forty (187,640) class I shares divided into:
 - * one hundred sixty-three thousand three hundred seventy-seven (163,377) class I-A shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class I-MO shares
 - * four thousand forty-four (4,044) class I-AO shares

* sixteen thousand one hundred seventy-five (16,175) class I-F shares each with a nominal value of one euro (EUR 1).

The shares of class A to I are referred to as the “Alphabet Shares”.

5.2. Each share whatever the class and the sub-category shall have the same rights and obligations attached thereto unless otherwise provided for in the present articles of association or any shareholder agreement to be entered into between the shareholders from time to time (if any).

5.3. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.4. In particular, the share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Alphabet Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Alphabet Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es) (including for the avoidance of doubt all the shares of each sub-category of Alphabet Shares forming part of the class or classes of Alphabet Shares so repurchased and cancelled. In the case of repurchases and cancellations of classes of Alphabet Shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class I).

5.5. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Alphabet Shares (in the order provided for in Article 5.4), such class of Alphabet Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class or to such proportion and amount as otherwise determined in these articles of association or in any shareholders agreement to be entered into from time to time (if any) to the Available Amount (but always with the limitation to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of Alphabet Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled in accordance with the economic rights of the sub-category of shares they hold as determined in the present articles of association or any shareholder agreement to be entered into from time to time (if any).

5.5.1. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class and sub-category of shares to be repurchased and cancelled.

5.5.2. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class of Alphabet Shares at the time of the cancellation of the relevant class of Alphabet Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.5.3. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class of Alphabet Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.6. The share capital of the Company may also be reduced through the cancellation of part or all of the shares of the MP class of shares. In such event, the holders of shares so repurchased and cancelled shall be entitled only to an amount equal to the Preferred Return attached to the shares so repurchased and cancelled and the repayment of the Amount Invested in relation to the shares repurchased and cancelled.

5.7. The share premium of the Company is divided into 4 separate share premium accounts namely (i) the share premium attached to the MP shares (the “MP Share Premium”), (ii) the share premium attached to the MO shares (the “MO Share Premium”), (iii) the share premium attached to the AO shares (the “AO Share Premium”) and (iv) the share premium attached to the sub-category A and sub-category F shares (“Sub-Category A/F Share Premium”). Any share premium or capital contribution reserve shall be freely distributable in accordance with the provisions of these articles of association. The MP Share Premium shall however only be distributable upon the repurchase and cancellation of all the MP shares and the MO Share Premium shall only be distributable upon the repurchase and cancellation of the class AMO shares, the AO Share Premium shall only be distributable upon the repurchase and cancellation of the class A-AO shares it being understood that the share premium attached to the Sub-Category A/F Share Premium shall be freely distributable. The general meeting may decide to allocate any amount out of the share premium or any capital contribution reserve accounts to the legal reserve account.

5.8. Any share premium or capital contribution reserve shall be freely distributable in accordance with the provisions of these articles of association, it being understood that the share premium attached to the MP shares shall only be distributable upon the repurchase and cancellation of all the MP shares and the share premium attached to the Alphabet Shares shall only be distributable upon the repurchase and cancellation of the class A shares. The general meeting may decide to allocate any amount out of the share premium or any capital contribution reserve accounts to the legal reserve account.

Art. 6. Increase - Reduction of capital. The capital of the Company may be increased or reduced at any time by a decision of the general meeting of shareholders, subject to and in accordance with the provisions of these articles of association, and any shareholder agreement to be entered into from time to time (if any) including reductions of capital through the cancellation of any class of shares, it being understood that any share capital increase shall be made in the same proportion in each class of shares (except with respect to the MP class of shares) and as a result thereof each shareholder shall have the same proportion of shares as the proportion it held just before such capital increase.

Art. 7. Economic Rights of Shares.

7.1. The MP class of shares shall only carry an annual cumulative preferential right of return equal to the Preferred MP Rate applied (pro tempore) to the Net Amount MP Invested (the “Preferred MP Return”).

7.1.1. The Preferred MP Return arises from day to day (subject to the below) from the respective relevant Return Start Date and shall be calculated on the basis of a year of 360 days.

7.1.2. The Preferred MP Return shall accumulate but shall for the avoidance of doubt not be due until the relevant declaration, repurchase and cancellation or liquidation (and in such case only up to the relevant amount determined).

7.1.3. The Preferred MP Return shall be payable to holders of class MP shares in priority to any other payment made with respect to the other classes of shares. For the avoidance of doubt, the MP shares shall confer no other economic rights than the Preferred MP Return and the Returned Capital.

7.2. The rights attaching to the relevant sub-category A, MO, AO or F shares apply globally to all classes of shares and for the avoidance of doubt apply to all shares forming part of the relevant sub-categories A, MO, AO or F and will, following the repurchase and cancellation of a class of shares, be rolled onto the relevant class of shares which is repurchased and cancelled at that time (up to the relevant amount). Any amounts received for the repurchase and cancellation of such relevant sub-category A, MO, AO or F will be deducted from the rights overall attached to such sub-category of shares.

Art. 8. Waterfall. In respect of any distribution, repurchase and cancellation or liquidation, the amount of such return shall be allocated in accordance with these articles of association or the provisions of any shareholders agreement entered into from time to time (if any).

Art. 9. Share ownership. Towards the Company, each share is indivisible, only one owner being admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representatives towards the Company.

Art. 10. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law and subject to the provisions of any shareholder agreement to be entered into from time to time (if any), the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 11. Management of the Company.

11.1. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

11.2. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

11.3. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

11.4. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

11.5. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

11.6. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

11.7. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A (including by way of representation).

11.8. The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

11.9. The Company will be bound by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 12. Liability of the Managers.

12.1. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

12.2. Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

12.3. No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(iii) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

12.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

12.5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 13. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 14. Shareholder Meetings.

14.1. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company Law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

14.2. Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

14.3. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

14.4. Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at

least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 15. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 16. Financial Statements.

16.1. Every year as at the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

16.2. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 17. Distributions.

17.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

17.2. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of these articles of association and in particular Article 7 and Article 8 and the provisions of any shareholders agreement to be entered into from time to time (if any).

17.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions with the provisions of these articles of association and in particular Article 7 and Article 8 and the provisions of any shareholders agreement to be entered into from time to time (if any).

17.4. The share premium or any capital contribution reserve accounts may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of these articles of association and in particular Articles 5.7, 7 and 8 and the provisions of any shareholders agreement to be entered into from time to time (if any). The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium or capital contribution reserve accounts to the legal reserve account.

17.5. The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

17.6. In the event of a dividend declaration (excluding for the avoidance of doubt, the Preferred MP Return and subject to the provisions of Article 7 and Article 8), such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions for the relevant year in an amount of 20.36% of the distributed amount;

(ii) the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions for the relevant year in an amount of 9.92% of the distributed amount;

(iii) the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions for the relevant year in an amount of 9.93% of the distributed amount;

(iv) the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions for the relevant year in an amount of 9.94% of the distributed amount;

(v) the holders of class E shares shall be entitled to receive dividend distributions for the relevant year in an amount of 9.95% of the distributed amount;

(vi) the holders of class F shares shall be entitled to receive dividend distributions for the relevant year in an amount of 9.96% of the distributed amount;

(vii) the holders of class G shares shall be entitled to receive dividend distributions for the relevant year in an amount of 9.97% of the distributed amount;

(viii) the holders of class H shares shall be entitled to receive dividend distributions for the relevant year in an amount of 9.98% of the distributed amount;

(ix) the holders of class J shares shall be entitled to receive dividend distributions for the relevant in an amount of 9.99% of the distributed amount;

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the shareholders starting with the last class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. first class I shares, then if no class I shares are in existence, class H shares and in such continuation until only the class A shares are in existence).

17.7. Any distribution or payment to any sub-category of shares including but not limited to dividend distributions, repayment of share premium or capital contributions, payments in relation to share capital reductions, repurchase and cancellation of shares, distribution of liquidation proceeds shall be made in accordance with the provisions of these articles of association in particular Articles 5.7, 7 and 8 or any shareholders agreement entered into from time to time (if any).

Art. 18. Dissolution.

18.1. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

18.2. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

18.3. The provisions of article 17 shall apply mutatis mutandis to such payments.

Art. 19. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to Article 179 (2) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies; in this case, Articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 20. Applicable law.

20.1. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

20.2. In case of discrepancy between these articles of association and any shareholder agreement to be entered into from time to time (if any), the provisions of the shareholder agreement shall prevail between the shareholders.

Art. 21. Definitions.

Amount Invested	Means the amount actually funded and disbursed by the holders of class MP shares to the Company in relation to their class MP shares (including for the avoidance of doubt any amount allocated to the MP Share Premium or capital contribution reserve accounts related to the MP shares), it being understood that in case of reimbursement of the nominal value of the Other Securities, the Amount Invested shall, only for the purpose of determining the Net Amount MP Invested, be deemed reduced in the same proportion as the reimbursement of the nominal value of the Other Securities.
Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves (subject to the conditions of these articles of association) CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.
Cancellation Value Per Share	Means the amount resulting from the division of the relevant Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class(es) to be repurchased and cancelled.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.
Liquidation	Means the dissolution and liquidation of the Company.
Net Amount MP Invested	Means (i) the sum of any Amount Invested from time to time less (ii) the sum of any Returned Capital, whereby, if the Amount Invested was negative, the Amount Invested would then be deemed zero.
Other Securities	Means the convertible preferred equity certificates issued from time to time by the Company.
Preferred MP Rate	Means 7.8% p.a.

Total Cancellation Amount Means the amount determined by the general meeting of shareholders of the Company as total cancellation amount at the time of a repurchase and cancellation of one or more classes of shares within the limits of the Available Amount.

Return Start Date Means the date of the effective funding to the Company by the holders of the class MP shares.

Returned Capital Means the sum of any amount distributed in any way to the holders of class MP shares excluding however any Preferred MP Return.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 7,500.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, the present deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the abovementioned day.

After reading the present deed, the appearing persons together with the notary signed the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quinze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Cabolink (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 197357, constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1975 en date du 5 août 2015. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} octobre 2015 par acte de Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial numéro 3325 du 11 décembre 2015.

L'assemblée a été présidée par Mademoiselle Antonine Sanchez, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et l'assemblée a élu comme scrutateur Mademoiselle Véronique Pourtier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant donc été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent document afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de ladite liste de présence que l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en émission étaient représentées à la présente assemblée.

III. La présente assemblée était régulièrement constituée et pouvait délibérer valablement sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Approbation de la restructuration du capital social de la Société selon les étapes suivantes; celles-ci constituant une seule et même résolution:

(i) Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) par le rachat et l'annulation subséquente de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les «Parts Sociales Actuelles»), détenues par FPCI Apax France VIII-A et FPCI Apax France VIII-B agissant tous deux par l'intermédiaire d'Apax Partners MidMarket S.A. (les «Associés Existants») pour un montant total d'annulation de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR); paiement du prix de rachat par compensation de la créance résultant de la réduction du capital social en échange d'une partie du Prix de Souscription aux Nouvelles Parts Sociales (chacune telle que définie ci-dessous) devant être émises au point (iv) ci-dessous;

(ii) Création de dix (10) classes de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe MP, les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H et les parts sociales de classe I (les parts sociales des classes A à I étant dénommées ensemble les «Parts Sociales Alphabet»), chacune d'entre elles (à l'exception des parts sociales de classe MP) étant sous-divisées en quatre (4) sous-catégories, à savoir la sous-catégorie A, MO, AO et F de sorte que le capital social de la Société est représenté par des parts sociales de classe A-A, A-MO, A-AO

et A-F, des parts sociales de classe B-A, B-MO, B-AO et B-F, des parts sociales de classe C-A, C-MO, C-AO et C-F, des parts sociales de classe D-A, D-MO, D-AO et D-F, des parts sociales de classe E-A, E-MO, E-AO et E-F, des parts sociales de classe F-A, F-MO, F-AO et F-F, des parts sociales de classe G-A, G-MO, GAO et G-F, des parts sociales de classe H-A, H-MO, H-AO et H-F, des parts sociales de classe I-A, I-MO, I-AO et I-F, et détermination des droits et obligations attachés à chaque classe et sous-catégorie de parts sociales tels que définis dans les statuts modifiés et refondus ci-après; Création de quatre classes de prime d'émission, à savoir le compte de prime d'émission attaché aux parts sociales MP, le compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de la sous-catégorie MO, le compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de la sous-catégorie AO et la prime d'émission attachée aux parts sociales de la sous-catégorie A et de la sous-catégorie F; et

(iii) Augmentation du capital social émis de la Société à un montant d'un million huit cent quinze mille neuf cent soixante-sept euros (1.815.967 EUR) par l'émission d'un total de:

- cent vingt-sept mille deux cent sept (127.207) parts sociales de classe MP;
- cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe A divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe A-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe A-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe A-AO
 - * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe A-F
- cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe B divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe B-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe B-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe B-AO
 - * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe B-F
- cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe C divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe C-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe C-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe C-AO
 - * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe C-F
- cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe D divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe D-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe D-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe D-AO
 - * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe D-F
- cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe E divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe E-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe E-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe E-AO
 - * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe E-F
- cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe F divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe F-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe F-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe F-AO
 - * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe F-F
- cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe G divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe G-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe G-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe G-AO
 - * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe G-F
- cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe H divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe H-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe H-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe H-AO
 - * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe H-F
- cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe I divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe I-A

- * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe I-MO
- * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe I-AO
- * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe I-F

d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ensemble, les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de vingt-deux millions sept cent mille euros (22.700.000 EUR) (le «Prix de Souscription»); Approbation des nouveaux associés de la Société (i) MidInvest, une société civile de droit français, dont le siège social se situe au 1, rue Paul Cézanne, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de Paris sous le numéro 529 678 518 et (ii) Cabolink Advisors S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et (iii) Cabolink Management S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (le «Nouvel Associé»); Souscription aux Nouvelles Parts Sociales par les Associés Existants et les Nouveaux Associés (ensemble avec les Associés Existants, les «Souscripteurs»); Approbation de la valeur de l'apport en nature composé d'une créance d'un montant global de quinze mille euros (15.000 EUR) (l'«Apport en Nature») des Associés Existants à l'encontre de la Société à la Société; Paiement du Prix de Souscription dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous, (a) par les Associés Existants par compensation de leur créance découlant de la réduction du capital social au point (i) ci-dessus d'un montant total de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), (b) par l'Associé Existant par le transfert de l'Apport en Nature d'un montant total de quinze mille euros (15.000 EUR) et (c) par voie d'un apport en numéraire par chacun des Souscripteurs d'un montant total de vingt-deux millions six cent soixante-douze mille cinq cents euros (22.672.500 EUR); Affectation d'un montant d'un million huit cent quinze mille neuf cent soixante-sept euros (1.815.967 EUR) au capital social de la Société et du solde de celui-ci aux comptes de prime d'émission attachés respectivement aux parts sociales de la sous-catégorie MO, aux parts sociales de la sous-catégorie AO, aux parts sociales de la sous-catégorie A et de la sous-catégorie F et aux parts sociales MP, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Souscripteur	Apport en nature	Apport en nature et compensation	Prix de souscription
FPCI Apax France VIII-A agissant par l'intermédiaire d'Apax Partners MidMarket S.A.S	10.965.749 EUR	16.500 EUR	10.982.249 EUR
FPCI Apax France VIII-A agissant par l'intermédiaire d'Apax Partners MidMarket S.A.S	1.091.892 EUR		1.091.892 EUR
FPCI Apax France VIII-B agissant par l'intermédiaire d'Apax Partners MidMarket S.A.S	7.310.499 EUR	11.000 EUR	7.321.499 EUR
FPCI Apax France VIII-B agissant par l'intermédiaire d'Apax Partners MidMarket S.A.S	727.928 EUR		727.928 EUR
MidInvest	76.432 EUR		76.432 EUR
Cabolink Management S.C.A.	454.955 EUR		454.955 EUR
Cabolink Management S.C.A.	795.045 EUR		795.045 EUR
Cabolink Advisors S.C.A.	454.955 EUR		454.955 EUR
Cabolink Advisors S.C.A.	795.045 EUR		795.045 EUR
TOTAL		22.700.000 EUR	
Souscripteur	Nombre et classes de Nouvelles Parts Sociales souscrites	Prime d'émission	
FPCI Apax France VIII-A agissant par l'intermédiaire d'Apax Partners MidMarket S.A.S	97.619 parts sociales de classe A-A; 97.619 parts sociales de classe B- A; 97.619 parts sociales de classe C-A; 97.619 parts sociale sde classe D-A; 97.619 parts sociales de classe E-A; 97.619 parts sociales de classe F-A; 97.619 parts sociales de classe G-A; 97.619 parts sociales de classe H-A; et 97.619 parts sociales de classe I-A.	10.103.678 EUR	
FPCI Apax France VIII-A agissant par l'intermédiaire d'Apax Partners MidMarket S.A.S	9.705 parts sociales de classe A-F; 9.705 parts sociales de classe B- F; 9.705 parts sociales de classe C-F; 9.705 parts sociales de classe D-F; 9.705 parts sociales de classe E-F; 9.705 parts sociales de classe F-F;	1.004.547 EUR	

	9.705 parts sociales de classe G-F; 9.705 parts sociales de classe H-F; et 9.705 parts sociales de classe I-F.	
FPCI Apax France VIII-B agissant par l'intermédiaire d'Apax Partners MidMarket S.A.S	65.079 parts sociales de classe A-A; 65.079 parts sociales de classe B-A; 65.079 parts sociales de classe C-A; 65.079 parts sociales de classe D-A; 65.079 parts sociales de classe E-A; 65.079 parts sociales de classe F-A; 65.079 parts sociales de classe G-A; 65.079 parts sociales de classe H-A; et 65.079 parts sociales de classe I-A.	6.735.788 EUR
FPCI Apax France VIII-B agissant par l'intermédiaire d'Apax Partners MidMarket S.A.S	6.470 parts sociales de classe A-F; 6.470 parts sociales de classe B- F; 6.470 parts sociales de classe C-F; 6.470 parts sociales de classe D-F; 6.470 parts sociales de classe E-F; 6.470 parts sociales de classe F-F; 6.470 parts sociales de classe G-F; 6.470 parts sociales de classe H-F; et 6.470 parts sociales de classe I-F.	669.698 EUR
MidInvest	679 parts sociales de classe A-A; 679 parts sociales de classe B-A; 679 parts sociales de classe C-A; 679 parts sociales de classe D-A; 679 parts sociales de classe E-A; 679 parts sociales de classe F-A; 679 parts sociales de classe G-A; 679 parts sociales de classe H-A; et 679 parts sociales de classe I-A.	70.321 EUR
Cabolink Management S.C.A.	4.044 parts sociales de classe A-MO; 4.044 parts sociales de classe B-MO; 4.044 parts sociales de classe C-MO; 4.044 parts sociales de classe D-MO; 4.044 parts sociales de classe E-MO; 4.044 parts sociales de classe F-MO; 4.044 parts sociales de classe G-MO; 4.044 parts sociales de classe H-MO; et 4.044 parts sociales de classe I-MO.	418.559 EUR
Cabolink Management S.C.A.	63.604 parts sociales de classe MP;	731.441 EUR
Cabolink Advisors S.C.A.	4.044 parts sociales de classe A-AO; 4.044 parts sociales de classe B- AO; 4.044 parts sociales de classe C-AO; 4.044 parts sociales de classe D-AO; 4.044 parts sociales de classe E-AO; 4.044 parts sociales de classe F-AO; 4.044 parts sociales de classe G-AO; 4.044 parts sociales de classe H-AO; et 4.044 parts sociales de classe I-AO.	418.559 EUR
Cabolink Advisors S.C.A.	63.604 parts sociales de classe MP;	731.441 EUR
TOTAL	1.815.967	20.884.033 EUR

2. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société sous la forme telle qu'annexée aux procurations, notamment afin d'inclure des pouvoirs spécifiques accordés au conseil de gérance, de refléter les modifications des parts sociales et la modification de l'objet social telles que reflétées dans l'article 2 ci-dessous afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.**

2.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements; l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

2.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous les types d'avoirs. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

2.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou de titres de créance ou de participation de quelque nature que ce soit.

2.4. La Société peut prêter des fonds, y compris et ce, de manière non limitative, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

2.5. La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société détient une participation ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre profit ou au profit de cette entité.

2.6. D'une manière générale, la Société peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toute autre société ou entité que la Société juge appropriée, prendre des mesures de contrôle, de surveillance ou autres et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.7. De manière générale, la Société peut avoir recours à toute technique et tout instrument en rapport avec l'un de ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris et ce, de manière non limitative, aux techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et de tout autre risque.

2.8. Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet et elle peut investir directement ou indirectement dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre bien mobilier ou immobilier de quelque nature que ce soit.»

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale des associés a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

(i) de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) par le rachat et l'annulation subséquente de douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Actuelles chacune d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) détenues par les Associés Existants pour un montant total d'annulation de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR);

(ii) de payer le prix de rachat des Parts Sociales Actuelles d'un montant total de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) par compensation de la créance résultant de la réduction du capital social en échange d'une partie du Prix de Souscription aux Nouvelles Parts Sociales (chacune telle que définie ci-dessous) devant être émises au point (iii) ci-dessous;

(iii) de créer dix (10) classes de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe MP, les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H et les parts sociales de classe I, chacune d'entre elles (à l'exception des parts sociales de classe MP) étant sous-divisée en quatre (4) sous-catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales de la sous-catégorie A, MO, AO et F de sorte que le capital social de la Société est représenté par des parts sociales de classe A-A, de classe A-MO, de classe A-AO et de classe A-F, des parts sociales de classe B-A, de classe B-MO, de classe B-AO et de classe B-F, des parts sociales de classe C-A, de classe C-MO, de classe C-AO et de classe C-F, des parts sociales de classe D-A, de classe D-MO, de classe D-AO et de classe D-F, des parts sociales de classe E-A, de classe E-MO, de classe E-AO et de classe E-F, des parts sociales de classe F-A, de classe F-MO, de classe F-AO et de classe F-F, des parts sociales de classe G-A, de classe G-MO, de classe G-AO et de classe G-F, des parts sociales de classe H-A, de classe H-MO, de classe H-AO et de classe H-F, des parts sociales de classe IA, de classe I-MO, de classe I-AO et de classe I-F, et de créer quatre comptes de prime d'émission, à savoir le compte de prime d'émission attaché aux parts sociales MP, le compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de la sous-catégorie MO, le compte de prime d'émission attaché à la sous-catégorie AO et le compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de la sous-catégorie A et de la sous-catégorie F, et de déterminer les droits et obligations attachés à chaque classe et sous-catégorie de parts sociales tels que définis dans les statuts modifiés et refondus figurant ci-dessous;

(iv) d'augmenter le capital social émis de la Société à un montant d'un million huit cent quinze mille neuf cent soixante-sept euros (1.815.967 EUR) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) tel que figurant au point 1 (iii) de l'ordre du jour au Prix de Souscription de vingt-deux millions sept cent mille euros (22.700.000 EUR), le solde de celui-ci étant affecté au compte de prime d'émission respectif, tel qu'indiqué dans le tableau au point (iii) du premier point de l'ordre du jour;

(v) d'approuver les Nouveaux Associés de la Société, à savoir (i) MidInvest, une société civile de droit français, dont le siège social se situe au 1, rue Paul Cézanne, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de Paris sous le numéro 529 678 518, (ii) Cabolink Advisors S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et (iii) Cabolink Management S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les Souscripteurs ont intégralement payé le Prix de Souscription tel qu'indiqué dans le tableau reproduit dans l'ordre de jour par (a) des apports en numéraire, (b) compensation de la créance des Associés Existants résultant de la réduction du capital social au point (i) ci-dessus et/ou (c) l'Apport en Nature (les «Apports»). Preuve de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

La valeur de l'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport rédigé par le conseil de gérance de la Société dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base de ce qui précède, le conseil de gérance est d'avis que la valeur de l'Apport en Nature en contrepartie de 15.000 Nouvelles Parts Sociales dans la Société correspond au moins au prix de souscription de ces Nouvelles Parts Sociales devant être émises d'un montant de 15.000 EUR».

Il a été décidé d'évaluer l'Apport en Nature à quinze mille euros (15.000 EUR).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites tel qu'indiqué dans le tableau reproduit dans l'ordre du jour en vertu des procurations dont les copies resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ensemble.

L'assemblée a approuvé l'allocation d'un montant des Apports d'un million huit cent quinze mille neuf cent soixante-sept euros (1.815.967 EUR) au capital social de la Société, le solde du Prix de Souscription étant affecté aux comptes de prime d'émission respectifs, tel qu'indiqué dans le table repris à l'ordre du jour.

Le montant de vingt-deux millions six cent soixante-douze mille cinq cents (EUR 22.672.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

À la suite de quoi, l'assemblée a reconnu et approuvé qu'en vertu de la souscription ci-dessus, les Nouveaux Associés de la Société étaient inscrits sur la liste de présence de l'assemblée et pouvaient participer à l'assemblée et voter sur le point restant porté à l'ordre du jour, en ayant déclaré avoir été dûment informés de celui-ci.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la modification et la refonte intégrale des statuts de la Société sous la forme telle qu'annexée aux procurations, notamment afin de refléter les modifications approuvées dans la résolution précédente et d'inclure des pouvoirs spécifiques accordés au conseil de gérance, afin qu'ils aient la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1. Il est formé par les parties comparantes et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Cabolink» (la «Société» ou «Cabolink»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements; l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

2.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous les types d'avoirs. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

2.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou de titres de créance ou de participation de quelque nature que ce soit.

2.4. La Société peut prêter des fonds, y compris et ce, de manière non limitative, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

2.5. La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société détient une participation ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre profit ou au profit de cette entité.

2.6. D'une manière générale, la Société peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toute autre société ou entité que la Société juge appropriée, prendre des mesures de contrôle, de surveillance ou autres et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.7. De manière générale, la Société peut avoir recours à toute technique et tout instrument en rapport avec l'un de ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris et ce, de manière non limitative, aux techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et de tout autre risque.

2.8. Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet et elle peut investir directement ou indirectement dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre bien mobilier ou immobilier de quelque nature que ce soit.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par une assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modifications statutaires.

4.2. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

4.3. La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

4.4. Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital émis et souscrit intégralement libéré d'un million huit cent quinze mille neuf cent soixante-sept euros (1.815.967 EUR) divisés en dix (10) classes différentes de parts sociales, à savoir des parts sociales de classe MP, des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B, des parts sociales de classe C, des parts sociales de classe D, des parts sociales de classe E, des parts sociales de classe F, des parts sociales de classe G, des parts sociales de classe H et des parts sociales de classe I, chacune d'entre elles (à l'exception des parts sociales de classe MP) étant sous-divisée en quatre (4) sous-catégories, à savoir la sous-catégorie A, MO, AO et F de sorte que le capital social de la Société est représenté par:

- cent vingt-sept mille deux cent sept (127.207) parts sociales de classe MP;
- cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe A divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe A-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe A-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe A-AO
 - * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe A-F
- cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe B divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe B-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe B-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe B-AO
 - * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe B-F
- cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe C divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe C-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe C-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe C-AO

- * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe C-F
 - cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe D divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe D-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe D-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe D-AO
 - * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe D-F
 - cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe E divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe E-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe E-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe E-AO
 - * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe E-F
 - cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe F divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe F-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe F-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe F-AO
 - * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe F-F
 - cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe G divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe G-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe G-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe G-AO
 - * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe G-F
 - cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe H divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe H-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe H-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe H-AO
 - * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe H-F
 - cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante (187.640) parts sociales de classe I divisées en:
 - * cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (163.377) parts sociales de classe I-A
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe I-MO
 - * quatre mille quarante-quatre (4.044) parts sociales de classe I-AO
 - * seize mille cent soixante-quinze (16.175) parts sociales de classe I-F
- chacune d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR).

Les parts sociales des classes A à I sont dénommées les «Parts Sociales Alphabet».

5.2. Chaque part sociale, de quelque classe et sous-catégorie que ce soit, aura les mêmes droits et obligations qui y sont attachés sauf disposition contraire dans les présents statuts ou dans tout pacte d'associés devant être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant).

5.3. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.4. Notamment, le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales Alphabet, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classe(s) entière(s) de Parts Sociales Alphabet par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces classe(s) (y compris, afin d'éviter tout doute, toutes les parts sociales de chaque sous-catégorie de Parts Sociales Alphabet faisant partie de la ou des classes de Parts Sociales Alphabet ainsi rachetées et annulées. Dans le cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales Alphabet, ces annulations et rachats de parts sociales se feront dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par la classe I).

5.5. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales Alphabet (dans l'ordre prévu à l'article 5.4), cette classe de Parts Sociales Alphabet donnera droit aux détenteurs de celles-ci proportionnellement à leur participation dans cette classe ou à la proportion et à la quantité déterminées autrement dans les statuts ou dans tout pacte d'associés devant être conclu de temps à autre (le cas échéant) au Montant Disponible (mais toujours sans dépasser le Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la classe rachetée et annulée de Parts Sociales Alphabet recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée conformément aux droits économiques de la sous-catégorie de parts sociales qu'ils détiennent tel que déterminé dans les statuts ou dans tout pacte d'associés devant être conclu de temps à autre (le cas échéant).

5.5.1. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée par la division du Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe et la sous-catégorie de parts sociales (sans double comptage) devant être rachetée et annulée.

5.5.2. Le Montant Total d'Annulation devra être un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes I, H, G, F, E, D, C, B et A devra être le Montant Disponible de la classe de Parts Sociales Alphabet concernée au moment de l'annulation de ladite classe de Parts Sociales Alphabet à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour la modification des statuts sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.5.3. Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe de Parts Sociales Alphabet concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

5.6. Le capital social de la Société peut également être réduit par l'annulation de tout ou partie des parts sociales de la classe MP de parts sociales. Dans ce cas, les détenteurs de parts sociales ainsi rachetées et annulées auront droit uniquement à un montant égal au Rendement Préférentiel attaché aux parts sociales ainsi rachetées et annulées et le remboursement du Montant Investi pour les parts sociales rachetées et annulées.

5.7. La prime d'émission de la Société est divisée en 4 comptes de prime d'émission distincts, à savoir (i) la prime d'émission attachée aux parts sociales MP (la «Prime d'Émission MP»), (ii) la prime d'émission attachée aux parts sociales MO (la «Prime d'Émission MO»), (iii) la prime d'émission attachée aux parts sociales AO (la «Prime d'Émission AO») et (iv) la prime d'émission attachée aux parts sociales de la sous-catégorie A et de la sous-catégorie F («Prime d'Émission Sous-Catégorie A/F»). Toute réserve de prime d'émission ou d'apport en capital sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents statuts. La Prime d'Émission MP ne sera toutefois distribuable qu'au moment du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales MP et la Prime d'Émission MO ne sera distribuable qu'au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de classe A-MO, la Prime d'Émission AO ne sera distribuable qu'au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de classe A-AO, étant entendu que la prime d'émission attachée à la Prime d'Émission Sous-Catégorie A/F sera librement distribuable. L'assemblée générale meeting peut décider d'affecter tout montant issu des réserves de prime d'émission ou d'apport en capital à la réserve légale.

Art. 6. Augmentation - Réduction de capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, sous réserve des et conformément aux dispositions des présents statuts et de tout pacte d'associés devant être conclu de temps à autre (le cas échéant), y compris des réductions de capital par l'annulation de toute classe de parts sociales, étant entendu que toute augmentation de capital social se fera dans la même proportion dans chaque classe de parts sociales (sauf pour la classe MP de parts sociales) et par conséquent, chaque associé aura la même proportion de parts sociales qu'il détenait juste avant cette augmentation de capital.

Art. 7. Droits économiques des parts sociales.

7.1. La classe MP de parts sociales ne donne droit qu'à un droit préférentiel cumulatif annuel de rendement égal au Taux MP Préférentiel appliqué (pro tempore) au Montant Net MP Investi (le «Rendement MP Préférentiel»).

7.1.1. Le Rendement MP Préférentiel court de jour en jour (sous réserve de ce qui suit) à compter de la Date de Début du Rendement concerné respectif et sera calculé sur la base d'une année de 360 jours.

7.1.2. Le Rendement MP Préférentiel s'accumulera mais ne sera, afin d'éviter tout doute, pas exigible avant la déclaration, le rachat et l'annulation ou la liquidation en question (et dans ce cas, uniquement à hauteur du montant déterminé en question).

7.1.3. Le Rendement MP Préférentiel devra être versé aux détenteurs de parts sociales de classe MP en priorité par rapport à tout autre versement effectué pour les autres classes de parts sociales. Afin d'éviter tout doute, les parts sociales MP ne conféreront aucun autre droit économique que le Rendement MP Préférentiel et le Capital Restitué.

7.2. Les droits attachés aux parts sociales de la sous-catégorie A, MO, AO ou F concernée s'appliquent de manière globale à toutes les classes de parts sociales et afin d'éviter tout doute, s'appliquent à toutes les parts sociales faisant partie des sous-catégories A, MO, AO ou F en question et, suite au rachat et à l'annulation d'une classe de parts sociales, seront déplacés vers la classe de parts sociales qui est rachetée et annulée à ce moment-là (à hauteur du montant concerné). Tout montant reçu pour le rachat et l'annulation de cette sous-catégorie A, MO, AO ou F en question sera déduit des droits attachés de manière globale à cette sous-catégorie de parts sociales.

Art. 8. Cascade. Concernant les distributions, rachats et annulations ou liquidations, le montant de ce rendement sera réparti conformément aux présents statuts ou aux dispositions de tout pacte d'associés conclu de temps à autre (le cas échéant).

Art. 9. Propriété des parts sociales. Envers la Société, chaque part sociale est indivisible, un seul propriétaire étant admis par part sociale. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne comme leur représentant envers la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi et sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés devant être conclu de temps à autre (le cas échéant), les parts sociales ne peuvent être transférées à des non associés que moyennant l'agrément donné par des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 11. Gérance de la Société.

11.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

11.2. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou d'accomplir tout acte de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale relèvent de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver l'ensemble des actes et opérations qui intéressent la Société et qui ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

11.3. Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles, mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

11.4. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

11.5. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

11.6. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment constatée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

11.7. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

11.8. Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs document(s) similaire(s) par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

11.9. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique, et en cas de conseil de gérance, par la signature individuelle de l'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou l'un des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement tenus responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

12.2. Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou éventuelles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et toutes autres responsabilités.

12.3. Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou fondé de pouvoir:

(iii) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre de toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

12.4. Le droit d'indemnisation prévu dans les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être ce gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

12.5. Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 13. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Assemblées des associés.

14.1. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité(s) prévue(s) par la loi sur les sociétés luxembourgeoise par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (selon le cas) représentera l'ensemble des associés de la Société.

14.2. Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

14.3. Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation par la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

14.4. Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions portant sur la modification des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Comptes annuels.

16.1. Chaque année, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels à la fin de l'exercice comptable.

16.2. Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 17. Distributions.

17.1. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

17.2. Le solde peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions des présents statuts et notamment de l'article 7 et de l'article 8 et des dispositions de tout pacte d'associés devant être conclu de temps à autre (le cas échéant).

17.3. Les associés peuvent décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément aux dispositions des présents statuts et notamment de l'article 7 et de l'article 8 et des dispositions de tout pacte d'associés devant être conclu de temps à autre (le cas échéant).

17.4. La prime d'émission ou toute réserve d'apport en capital peut être distribuée aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions des présents statuts et notamment des articles 5.7, 7 et 8 et des dispositions de tout pacte d'associés devant être conclu de temps à autre (le cas échéant). L'assemblée générale des associés peut décider d'affecter tout montant de la prime d'émission ou de la réserve d'apport en capital à la réserve légale.

17.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra au gérant ou, le cas échéant, au conseil de gérance de déterminer. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut décider de manière définitive du taux de change applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans et n'ayant pas été réclaté par la suite par le détenteur de cette part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

17.6. En cas de déclaration de dividende (à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, du Rendement MP Préférentiel et sous réserve des dispositions de l'article 7 et de l'article 8), ce dividende sera réparti et payé comme suit:

(xi) les détenteurs de parts sociales de classe A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année concernée d'un montant de 20,36% du montant distribué;

(xii) les détenteurs de parts sociales de classe B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année concernée d'un montant de 9,92% du montant distribué;

(xiii) les détenteurs de parts sociales de classe C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année concernée d'un montant de 9,93% du montant distribué;

(xiv) les détenteurs de parts sociales de classe D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année concernée d'un montant de 9,94% du montant distribué;

(xv) les détenteurs de parts sociales de classe E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année concernée d'un montant de 9,95% du montant distribué;

(xvi) les détenteurs de parts sociales de classe F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année concernée d'un montant de 9,96% du montant distribué;

(xvii) les détenteurs de parts sociales de classe G auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année concernée d'un montant de 9,97% du montant distribué;

(xviii) les détenteurs de parts sociales de classe H auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année concernée d'un montant de 9,98% du montant distribué;

(xix) les détenteurs de parts sociales de classe J auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année concernée d'un montant de 9,99% du montant distribué;

(xx) le solde du montant total distribué devra être alloué dans son intégralité aux associés en commençant par la dernière classe de parts sociales dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (c.-à-d. en commençant par les parts sociales de classe I, puis s'il n'y a pas de parts sociales de classe I, les parts sociales de classe H, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que des parts sociales de classe A).

17.7. Toute distribution ou tout paiement à une sous-catégorie de parts sociales, y compris mais de manière non limitative les distributions de dividendes, le remboursement de la prime d'émission ou des apports en capital, les paiements relatifs aux réductions du capital social, le rachat et l'annulation de parts sociales, la distribution du produit de liquidation se feront conformément aux dispositions des présents statuts, notamment des articles 5.7, 7 et 8 ou de tout pacte d'associés conclu de temps à autre (le cas échéant).

Art. 18. Dissolution.

18.1. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

18.2. Après règlement des dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux porteurs de parts sociales de la Société.

18.3. Les dispositions de l'article 17 s'appliquent mutatis mutandis à ces paiements.

Art. 19. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 20. Droit applicable.

20.1. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

20.2. En cas de divergences entre les statuts et tout pacte d'associés devant être conclu de temps à autre (le cas échéant), les dispositions du pacte d'associés feront foi entre les associés.

Art. 21. Définitions.

Montant Investi

Signifie le montant réellement financé et déboursé par les détenteurs de parts sociales de classe MP à la Société pour leurs parts sociales de classe MP (y compris afin d'éviter tout doute tout montant affecté à la Prime d'Émission MP ou à la réserve d'apports en

	capital afférente aux parts sociales MP, étant entendu qu'en cas de remboursement de la valeur nominale des Autres Titres, le Montant Investi sera, uniquement aux fins du calcul du Montant Net MP Investi, réputé réduit dans la même proportion que le remboursement de la valeur nominale des Autres Titres.
Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe de parts sociales devant être annulée mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts, chaque fois déterminées sur la base des Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + PE + RC) - (P + OL)$ où: MD = Montant Disponible BN = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés) PE = toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable (sous réserve des conditions des présents statuts) RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe de parts sociales devant être annulée P = pertes (incluant les pertes reportées) OL = toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts.
Valeur d'Annulation Par	Signifie le montant résultant de la division du Montant Total d'Annulation concerné par le nombre de parts sociales en émission dans la/les classe(s) devant être rachetée(s) et annulée(s).
Part Sociale	
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée.
Liquidation	Signifie la dissolution et liquidation de la Société.
Montant Net MP Investi	Signifie (i) la somme de tout Montant Investi de temps à autre moins (ii) la somme de tout Capital Récupéré, où, si le Montant Investi était négatif, le Montant Investi serait alors réputé nul.
Autres Titres	Signifie les convertible preferred equity certificates émis de temps à autre par la Société.
Taux MP Préférentiel	Signifie 7,8% par an.
Montant Total d'Annulation	Signifie le montant déterminé par l'assemblée générale des associés de la Société comme étant le montant total d'annulation au moment d'un rachat ou d'une annulation de l'une ou plusieurs classe(s) de parts sociales dans les limites du Montant Disponible.
Date de Début du Rendement	Signifie la date du financement effectif apporté à la Société par les détenteurs des parts sociales de classe MP.
Capital Récupéré	Signifie la somme de tout montant distribué de quelque manière que ce soit aux détenteurs de parts sociales de classe MP à l'exclusion toutefois de tout Rendement MP Préférentiel.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 7.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte, les personnes comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A. SANCHEZ, V. POURTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1984. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016065060/1412.

(160026778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

JSA International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.516.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of December.

Before Me Jacques Kessler, notary residing in 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, acting in his capacity as attorney-in-fact of JSA International Cayman Holdings Ltd, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the Cayman Island Trade and companies Register under the number 247361 (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1. - The Company "JSA International Holdings S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and companies Register, section B, under number 149516, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, dated 17 November 2009, published in the Mémorial C number 2469 of 18 December 2009.

2. - The corporate capital of the Company is fixed at seventeen thousand three hundred and ninety United States Dollars (USD 17,390.-) represented by seventeen thousand three hundred and ninety (17,390.-) shares of a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each.

3. - The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

4. - The Sole Shareholder acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5. - The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6. - The Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7. - The Sole Shareholder presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8. - The Sole Shareholder further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.

9. The Sole Shareholder decides to immediately approve the liquidation report and accounts..

10. - The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11.- Discharge is given to the managers.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453, Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, agissant en sa qualité de mandataire spécial de JSA International Cayman Holdings Ltd, une société à responsabilité limitée avec siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, inscrite au Registre de Commerce et des Société des Iles Cayman, sous le numéro 247361, («l'Associé Unique»)

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1. - La Société "JSA International Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149516, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Me Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2469 du 18 décembre 2009.

2. - Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 17.390.-) représenté par dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix (17.390) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune.

3. - L'Associé Unique est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. - L'Associé Unique agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5. - L'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. - L'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7. - L'Associé Unique présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8. - L'Associé Unique en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9. - L'Associé Unique décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10. - L'Associé Unique, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11. - Décharge est donnée aux gérants de la Société.

12. - Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation: EAC/2016/165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016069338/113.

(160032149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Weka Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 204.052.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

“AEPEP Master S.à r.l.”, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

The founder is here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a “société à responsabilité limitée” (limited liability partnership company), which it declares to incorporate.

Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on “sociétés à responsabilité limitée”, as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is “Weka Holdings S.à r.l.”.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the

nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board meetings should be held in Luxembourg. In extraordinary circumstances and if necessary the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by AEPEP Master S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company Weka Holdings S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration

- Mr Damien Schuind with professional address at 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Mr Alastair McDonnell with professional address at 10, New Burlington Street, 6th floor, W1S 3BE London, United Kingdom

- Mr Fabrice Huberty with professional address at 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1246 Luxembourg, 2 Rue Albert Borschette.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-et-un janvier.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparât:

AEPEP Master S.à r.l., une société constituée suivant le droit Luxembourgeois et ayant son siège social au 2 Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

Ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au président acte pour être formalisée avec lui

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit.

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Weka Holdings S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les conseils de gérance se tiendront à Luxembourg. En cas de circonstances extraordinaires l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défenseurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par AEPEP Master S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

- Monsieur Damien Schuind avec adresse professionnelle au 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Monsieur Alastair McDonnell avec adresse professionnelle au 10, New Burlington Street, 6^{ème} étage, W1S 3BE Londres, Royaume-Uni

- Monsieur Fabrice Huberty avec adresse professionnelle au 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1246 Luxembourg, 2 Rue Albert Borschette.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 27 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2765. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069545/2.

(160032516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Aircraft Solutions Lux XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016069582/13.

(160033179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

BlackRock Renewables Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.090.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 10 mars 2015

1. Extrait des résolutions de l'associé unique du 10 mars 2015:

Il résulte des dites résolutions que Monsieur Joel Davidson, né le 20 juillet 1968 à Newtownards, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 10 March 2015 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Paul Reilly).

2. Il est à noter que:

a. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Leon Schwab - gérante

- Joanne Fitzgerald - gérante

- Delloula Aouinti - gérante

- Joel Davidson - gérant

b. Les adresses professionnelles de trois gérants ont été transférées comme suit:

- Les adresses professionnelles de Madame Joanne Fitzgerald et Delloula Aouinti ont été transférées au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Leon Schwab a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 février 2016.

Pour la Société

Leon Schwab

Gérante

Référence de publication: 2016069652/29.

(160033122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Mancana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 107.269.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016069954/10.

(160033623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Medusa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 77.959.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que l'orthographe exacte du nom de l'administrateur et administrateur-délégué est Luc Van Coppenolle avec adresse au 108, rue Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Pour Medusa Capital S.A.

Référence de publication: 2016069962/14.

(160033434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Moxfleisch Finanz Beteiligungs Gesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 65.418.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 8 janvier 2016 que:

- Le mandat du Commissaire aux Comptes étant arrivé à échéance, il a été décidé de réélire la société B.A Tax Accountants, ayant son siège social à 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 173 086, aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016069970/17.

(160032757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

MP & Silva Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 169.214.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 février 2016 que:

- LUX-AUDIT S.A. démissionne de son poste de commissaire aux comptes

- La société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. avec siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 43298

est nommé en tant que Réviseur d'entreprises agréée de la Société pour un mandat d'une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017 et qui statuera sur les comptes annuels au 30/06/2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016069971/19.

(160033280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

New Old Brewery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.424.

Veillez noter que la Société a été informée du changement d'adresse de madame Grazyna Kulczyk, intitulé comme Gérant de Catégorie A de la Société.

L'adresse a été modifiée comme suit:

76, Bügl Sura

7559 Tschlin

Suisse

Veillez noter aussi le changement du prénom de madame Grazyna Kulczyk comme suit:

- Grazyna Maria

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

New Old Brewery S.A.

Anne Bölkow

Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2016069980/19.

(160033145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

North Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 149.413.

DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le seize février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

M. Mario PERALDA, demeurant au 8, Via Olbia, IT 07026 Olbia (OT), ici représenté par Madame Annerose GÖBEL, employée privée, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "NORTH FINANCE S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149.413, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 novembre 2009, publié au Mémorial C no. 2345 du 2 décembre 2009. Les statuts n'ont pas subi de modifications ultérieures.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que le comparant, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que le comparant déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que le comparant est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L- 2121 Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que le comparant approuve les comptes de liquidation au 31 décembre 2015 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que le comparant, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire-vérificateur ainsi qu'au liquidateur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 1.100,-EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Annerose GÖBEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 février 2016. Relation GAC/2016/1207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016069990/59.

(160033538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

**Oranienburg Partners S.A., Société Anonyme,
(anc. Milarc Holdings S.A.).**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 128.355.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04.02.2016

Les actionnaires de la société ORANIENBURG PARTNERS S.A. réunis le 04.02.2016 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nommer Madame Tamar SHWARZMAN, née le 07.06.1982 à Herzliya, ISRAEL, demeurant à 52 Allée Schönhauser, DE-10437 Berlin, au poste d'administrateur.

2. Nommer Monsieur Daniel Zeev DIAMANTSTEIN, né le 13.03.1973 à Haifa, ISRAEL, demeurant à 6712 Hillpark Dr. Apt. 206, CA-90068 - 2119 Los Angeles, CANADA, au poste d' administrateur.

Fait à Luxembourg, le 04.02.2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016069992/17.

(160033132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Orient Expert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 386.560,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 193.439.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 10 février 2016 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, gérante de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 10 février 2016;

- La personne suivante a été nommée gérant de classe B de la Société, avec effet au 10 février 2016 et ce pour une durée indéterminée:

* Madame Caroline GOERGEN, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069993/18.

(160033143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Thalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.071.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 février 2016

Monsieur Jean-François DOPCHIE, Administrateur, né le 24 octobre 1965 à Ronse (Belgique), demeurant Kranjanapisek, Rd 89/378, Banmeanang Bangyai, Nonthaburi 11140, Thaïlande, est nommé en tant qu'Administrateur-délégué de THALUX S.A., et ceci avec effet immédiat. Monsieur Jean-François DOPCHIE assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2021.

La société THALUX S.A. est désormais valablement engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué.

Monsieur Jean-François DOPCHIE, Administrateur, né le 24 octobre 1965 à Ronse (Belgique), demeurant Kranjanapisek, Rd 89/378, Banmeanang Nagyai, Nonthaburi 11140, Thaïlande, est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration, et ceci conformément à l'article 64 (2) de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'à l'article 7 des Statuts de la société.

Monsieur Jean-François DOPCHIE assumera cette fonction pendant la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2021.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Certifié sincère et conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016070145/24.

(160033410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Torm S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.750.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2016

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme -société de gestion de patrimoine familial TORM S.A., SPF, ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Pour TORM S.A., SPF

FIDESCO S.A.

Liquidateur

Référence de publication: 2016070151/18.

(160033449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

TSA Mexican Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.413.265,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.101.

Il est noté qu'en date du 8 août 2006, la société a décidé de nommer:

- Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas et résidant au 10, Rue du cimetière, L-3396 Roeser, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 8 août 2006 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- M. Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki;
- M. Thomas Richard Arnold;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman;
- M. Robert van 't Hoeft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TSA MEXICAN FUNDS S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Manager

Référence de publication: 2016070155/22.

(160033079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Sino-African Financial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.500.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement commercial VI n°185/16 du 18 février 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme SINO-AFRICAN FINANCIAL HOLDINGS S.A.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Pour extrait conforme

Laurent Bizzotto

Référence de publication: 2016070079/14.

(160033264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

St Mark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.713.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016070131/10.

(160033428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Studio MO²3D, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 200.040.

L'an deux mille seize, le deuxième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Emerenciano Miguel OLIVEIRA DA CUNHA, infographiste 2D/3D, né à Ovar (Portugal), le 11 novembre 1981, demeurant à L-8472 Eischen, 44, Grand-Rue;

2) Madame Vera Alexandra ARAGAO CARDOSO, employée, née à Seia (Portugal), le 4 avril 1980, demeurant à L-8472 Eischen, 44, Grand-Rue; et

3) Madame Sandra RODRIGUES, assistante médicale, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 décembre 1982, demeurant à L-8550 Noerdange, 32, Dikrecherstrooss.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "STUDIO MO²3D", établie et ayant son siège social à L-8550 Noerdange, 5, Dikrecherstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 200040, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3020 du 4 novembre 2015,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission du gérant Monsieur Ambrogio MARINELLI, présentée à la Société au 7 décembre 2015, lui accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat, constate que Monsieur Emerenciano Miguel OLIVEIRA DA CUNHA occupera dorénavant la fonction de gérant unique et décide:

- de supprimer le troisième alinéa de l'article 11 des Statuts, relatif au régime de signature statutaire du (des) gérant(s); et

- de déterminer le pouvoir de signature du gérant comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Deuxième résolution

L'Assemblée constate qu'en vertu de deux (2) cessions de parts sociales sous seing privé du 2 février 2016:

- Monsieur Emerenciano Miguel OLIVEIRA DA CUNHA, préqualifié, a cédé trente (30) parts sociales à Madame Vera Alexandra ARAGAO CARDOSO, pré-qualifiée; et

- Monsieur Ambrogio MARINELLI, commercial, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 3 novembre 1977, demeurant à L-8550 Noerdange, 32, Dikrecherstrooss, a cédé ses cinquantes (50) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Madame Sandra RODRIGUES, pré-qualifiée.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 9 des Statuts et Monsieur Emerenciano Miguel OLIVEIRA DA CUNHA, en sa qualité de gérant, les considère comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts sociales cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires susdites sont propriétaire des parts sociales leur cédées à partir de la date des cessions.

Elles ont droit aux bénéfices à partir des mêmes dates et sont subrogées à partir de ces dates dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des Statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la conception, réalisation, distribution d'images de synthèse, audiovisuel par tous procédés informatiques, ventes en ligne ou autres, ainsi que l'aménagement et commercialisation de l'intérieur.

La Société a encore pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société pourra faire toutes opérations industrielles commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de son objet.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide:

- de changer la dénomination sociale en “STUDIO MO² 3D”;
- de transférer le siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon; et
- de modifier subséquemment l'article 4 ainsi que la première phrase de l'article 5 des Statuts afin de leur donner les teneurs suivantes:

“ **Art. 4.** La Société existe sous la dénomination sociale de “STUDIO MO² 3D”.”

“ **Art. 5. (Première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg).”

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent quatre-vingts euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.OLIVEIRA DA CUNHA, V.ARAGAO CARDOSO, S.RODRIGUES, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 4 février 2016. Relation: DAC/2016/1807. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016070133/88.

(160032649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Sungem Serfinco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.456.

L'an deux mille seize, le quinze février.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "SUNGEM SERFINCO S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142456, constituée par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2698 du 5 novembre 2008.

Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 568 du 16 mars 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, domicilié professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettre recommandée adressées aux associés en date du 29 janvier 2016.

Les numéros justificatifs de ces convocations par voie recommandée ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Il ressort de la liste de présence que neuf cent soixante-deux (962) parts sociales sur mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (EUR 12,50) chacune, représentant quatre-vingt-seize virgule deux pourcent (96,2%) du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Insertion d'un nouvel article 19 des statuts relatif à l'affectation du produit net de la vente d'actifs de la société qui aura la teneur suivante et renumérotation en conséquence de l'article 19 actuel en article 20:

Art. 19. Le produit net de la vente du portefeuille italien ou du portefeuille japonais ou de tout autre investissement réalisé conjointement avec i) Amplio Energy SA, une société ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B132826 et Gottex Real Asset Fund 1 (Solar SG) SARL une société ayant son siège social au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141985 (ci-après «Graf Solaire») ou ii) Amplio Energy SA ci-dessus mentionnée et Gottex Real Asset Fund 1 (Agri SG) SARL une société ayant son siège social au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155560 (ci-après «Graf Agri») ci-après «l'investissement réalisé» doit être appliqué dans la mesure et dans l'ordre de priorité énoncés ci-dessous:

1. Premièrement, le remboursement intégral pari passu à Graf Solaire et Graf Agri de tous encours en principal, intérêts et frais en vertu, respectivement, des contrats dénommés «Solar Credit Facility Agreement» et «Agri Credit Facility Agreement»;

2. deuxièmement, et une fois le paiement pleinement satisfait en vertu du point (1) ci-dessus, jusqu'à concurrence d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) en faveur de la société Amplio Energy SA ci-dessus mentionnée;

3. troisièmement, à condition que les paiements en vertu des paragraphes (1) et (2) ci-dessus sont faits dans leur intégralité, au pro rata, en faveur de Graf Solaire et Graf Agri, jusqu'à ce que chacun d'entre eux atteignent le montant donné à Amplio Energy SA en vertu du paragraphe (2) ci-dessus;

4. ensuite, le restant de toutes les rentrées de cash issues de l'investissement réalisé, à tous les actionnaires au pro rata de leur participation.

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité des voix:

Unique résolution

Les associés décident d'insérer un nouvel article 19 dans les statuts, relatif à l'affectation du produit net de la vente d'actifs de la société et ayant la teneur suivante (l'article actuellement numéroté 19 est en conséquence renuméroté 20):

Art. 19. Le produit net de la vente du portefeuille italien ou du portefeuille japonais ou de tout autre investissement réalisé conjointement avec i) Amplio Energy SA, une société ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B132826 et Gottex Real Asset Fund 1 (Solar SG) SARL une société ayant son siège social au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141985 (ci-après «Graf Solaire») ou ii) Amplio Energy SA ci-dessus mentionnée et Gottex Real Asset Fund 1 (Agri SG) SARL une société ayant son siège social au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155560 (ci-après «Graf Agri») ci-après «l'investissement réalisé» doit être appliqué dans la mesure et dans l'ordre de priorité énoncés ci-dessous:

1. Premièrement, le remboursement intégral pari passu à Graf Solaire et Graf Agri de tous encours en principal, intérêts et frais en vertu, respectivement, des contrats dénommés «Solar Credit Facility Agreement» et «Agri Credit Facility Agreement»;

2. deuxièmement, et une fois le paiement pleinement satisfait en vertu du point (1) ci-dessus, jusqu'à concurrence d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) en faveur de la société Amplio Energy SA ci-dessus mentionnée;

3. troisièmement, à condition que les paiements en vertu des paragraphes (1) et (2) ci-dessus sont faits dans leur intégralité, au pro rata, en faveur de Graf Solaire et Graf Agri, jusqu'à ce que chacun d'entre eux atteignent le montant donné à Amplio Energy SA en vertu du paragraphe (2) ci-dessus;

4. ensuite, le restant de toutes les rentrées de cash issues de l'investissement réalisé, à tous les actionnaires au pro rata de leur participation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 février 2016. 2LAC/2016/3507. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016070135/91.

(160032942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Powertrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 4, Domaine Malpartes.

R.C.S. Luxembourg B 162.357.

Im Jahre zweitausendsechzehn, am fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit dem Amtssitz zu Remich (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Herr Dr. Ing. Sepp LACHENMAIER, Maschinenbauingenieur, wohnhaft in L-5652 Mondorf-les-Bains, 4, Domaine Malpartes.

Die erschienene Partei erklärt alleiniger Aktionär zu sein der Gesellschaft „POWERTRANS S.A.“, einer Aktiengesellschaft mit Sitz in L-5548 Remich 13, rue Janglisbunn, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 162357 gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 20. Juli 2011, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 19. September 2011 unter der Nummer 2205, veröffentlicht wurde.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital von einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) eingeteilt in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einem Nennwert von je zehn EURO (10.- EUR) vertritt, hier handelnd anstelle der Hauptversammlung der Aktionäre, hat folgenden Beschluss gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt den Gesellschaftssitz zu verlegen nach L-5652 Mondorf-les-Bains, 4, Domaine Malpartes und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. (Erster Satz). „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mondorf-les-Bains.“

Zweiter Beschluss

Der alleinige Aktionär stellt fest dass die private Anschrift vom alleinigen Verwaltungsratsmitglied Herrn Sepp LACHENMAIER wie folgt geändert hat:

L-5652 Mondorf-les-Bains, 4, Domaine Malpartes.

Erklärung

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. LACHENMAIER, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 février 2016. Relation: GAC/2016/1146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 22. Februar 2016.

Référence de publication: 2016070016/41.

(160032642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Auris Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 193.535.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 12 février 2016

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Andrea Pabst de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 15 février 2016;
- de nommer John Lhoest, né le 12 août 1984 à Huy, Belgique et résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 février 2016 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069604/15.

(160033406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

ATW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 167.906.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement le 21 octobre 2015

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de les réélire pour la période expirant à la date de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015, comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur et Président;
- Madame Vania BARAVINI, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, administrateur;
- Monsieur Marco HONEGGER, demeurant au 1, rue des Genêts, MC-98000 Monaco, administrateur.

Personne chargée du contrôle des comptes:

- H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016069640/22.

(160033051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Lions Gate International Slate Investment S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.789.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 janvier 2016

1. Monsieur Wayne LEVIN a été démis de ses fonctions d'administrateur de classe A avec effet au 1^{er} février 2016
2. Monsieur Brian James GLADSTONE, administrateur de sociétés, né le 19 février 1963 en Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique et demeurant professionnellement à 2700 Colorado Avenue, CA 90404 Santa Monica, États-Unis d'Amérique a été nommé comme administrateur de classe A pour une durée déterminée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2021, et ce avec effet au 1^{er} février 2016.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lions Gate International Slate Investment S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016069909/17.

(160032807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Back To Sport, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8240 Mamer, 1, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg F 10.716.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Monsieur MASSON Xavier, Kinésithérapeute, 26, rue saint Hélène, B 6724, ORSINFAING, belge,
 - Monsieur PHILIPPE François, Kinésithérapeute, 38, rue du moulin B-6740 ETALLE, français,
 - Madame SOUTMANS Aurélie Kinésithérapeute, 34, rue de HABAY, B-6741 VANCE, belge,
 - Monsieur VANDERLYDEN Thomas, Ingénieur, 6, chemin de GUIRSCH, 6700 ARLON-BONNERT (B), français
- et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. L'association porte la dénomination de BACK TO SPORT.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet la promotion de la réhabilitation et de la réinsertion par le sport.

Art. 3. Siège social. L'association a son siège 1, rue Raoul Follereau L-8240 Mamer. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. Durée. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. Exercice social. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

Art. 6. Membre effectifs. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique ou morale partageant les objectifs de l'association.

Toute personnes désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Nombre d'associés. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant sa démission par courrier électronique à l'adresse de l'association au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par courrier électronique adressé à son adresse connue de l'association, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 1 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Exclusion. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquements important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. Pouvoir. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Délibérations. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. Gestion. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 1 an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Réunion du Conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il peut également se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. Signature. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Délégation. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Cotisation. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. Paiement. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Comptabilité. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant. Le budget doit présenter une situation d'équilibre entre les dépenses et les recettes.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. Modifications statutaires. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. Dissolution. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. Liquidation. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale et oeuvrant au même but que l'Association.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2016067846/89.

(160030843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

TB International Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.270.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.219.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016070144/10.

(160033182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.
